



# Avis de Course

## L'Opti d'Or

### Dimanche 21 Février 2010

#### Club Nautique de Saint-Raphaël



#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux de type Optimist pour les coureurs benjamins et minimes.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site internet du C. N. Saint RAPHAEL ([www.cnsr.fr](http://www.cnsr.fr)).
- 3.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile 2010 valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale,
- si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont de 0 Euro. (Gratuit)

#### 5. POULES ou GROUPES DE QUALIFICATION

La classe minime pourra être séparée en deux poules. La méthode de sélection d'une poule sera le hasard.

#### 6. PROGRAMME

- 6.1. Confirmation d'inscription :  
Jour et date : le dimanche 21 Février de 9h à 10h30
- 6.2. Jauge et contrôle: des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment avant, pendant et après l'épreuve.

6.3. Jours de course: Le 1er signal d'avertissement ne sera pas donné avant 11h00 le dimanche 21 Février.

#### 7. JAUGE

Il n'y aura pas d'opérations préalables de jauge.

#### 8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront diffusées à la confirmation des inscriptions le 21/02/2010 et affichées selon les prescriptions fédérales.

#### 9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront définis par les annexes qui seront affichées sur le tableau officiel.

#### 10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

#### 11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### 12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

#### 13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés F. F. Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [regates@cnsr.fr](mailto:regates@cnsr.fr) ou le club au numéro de téléphone : 04.94.95.11.66

